

Sujet : Destruction et réhabilitation du parc à moules de l'anse de Balaguier.

Echange de mails entre M. Salvat et M. Merlin

Sujet : [INTERNET] tr: Travaux sur la parcelle d'exploitation de cultures marines 10/72 en baie de Balaguier, demande de rendez-vous.

Date : Wed, 26 Apr 2017 19:20:46 +0200 (CEST)

De : michel merlin (par Internet) <michamerlin@orange.fr>

Pour : carine.buzaud@var.gouv.fr

Bonjour, je me permets de solliciter un rendez-vous avec la personne de votre service en charge de ce dossier.

Je n'ai aucune réponse de vos services malgré les deux courriels des 30/03 et 12/04/2017

Je me suis déplacé courant mars 2017 à la DDTM/DML, M. Henri SALVAT étant absent il m'a été conseillé de prendre un rendez-vous avec lui.

En attente de votre réponse.

Michel merlin

Message du 03/05/17 09:38

De : "SALVAT Henri - DDTM 83/DML/SDPMEM/BLO" <henri.salvat@var.gouv.fr>

A : michamerlin@orange.fr

Copie à : "BUZAUD Carine (DML adjointe et chef de service) - DDTM 83/DML/SAMP" <carine.buzaud@var.gouv.fr>

Objet : Re: Tr: [INTERNET] tr: Travaux sur la parcelle d'exploitation de cultures marines 10/72 en baie de Balaguier, demande de rendez-vous.

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier qui vous a été envoyé le 19 avril 2017, ainsi que celui envoyé à l'association de sauvegarde de l'anse de Balaguier (ASAB).

Cordialement,

Henri SALVAT

Gestionnaire DPM régional

Cultures marines

DDTM 83

DML / SDPMEM / LO

Tél : 04 94 46 83 80

Réponse de M. Merlin au courriel de M. Salvat

Bonjour,

Dans notre courrier qui a suscité les réponses que vous joignez à votre courriel (nous en avons bien sûr déjà retenu les termes) nous vous demandions une copie de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de cultures marines dont vous faites état. Vous ne nous l'avez pas communiqué.

Je vous redemande donc de nous faire parvenir une copie de cet arrêté du préfet du var portant autorisation d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime (DPM) géré par l'état concernant la parcelle 10/72 en baie de Balaguier au bénéfice de la société F.A.M. (gérant M. Olivier OTTO).

Comme tout acte administratif soumis à enquête publique, cet arrêté préfectoral est public

c'est pourquoi nous sommes en droit de vous en demander copie.

Nous souhaitons également avoir quelques informations concernant le projet de la société COQBAL sur les deux autres parcelles en baie de Balaguier.

Un rendez-vous de quelques minutes permettrait de nous rassurer sur ces points.

Nous nous étonnons de cette fin de non-recevoir quant à notre demande de rendez-vous initial, d'autant que M. OTTO en personne nous a indiqué que nous pouvions vous contacter pour consulter l'arrêté et obtenir de plus amples informations. Le devenir des cabanes dans l'anse est une de nos préoccupations et nos inquiétudes s'accroissent avec ces refus successifs.

En l'attente d'une réponse que nous espérons favorable nous vous prions d'agréer, nos salutations cordiales.

Michel MERLIN
V.P. CIL BME